Fiche-action n° 7 – Favoriser une mobilité durable		
Objectif prioritaire	Accompagner la transition énergétique du territoire	
Fonds mobilisé et montant (FEDER OS5, LEADER, FEAMPA)	Fonds mobilisé FEDER OS5	Montant prévisionnel 175 000 €
Pour les fiches FEDER – Typologies d'actions de l'OS5 qui seront actionnées, à titre indicatif	Promouvoir une mobilité durable dans les territoires	
Version consolidée	01/01/2021	
	Indicateur(s) de réalisation et de résultat ass sont renseignés par l'AGR à l'échelle des pro- l'échelle de la stratégie :	
Indicateur(s) de réalisation associé(s) Indicateur(s) de résultat associé(s)	A l'échelle des programmes : il s'agit des in et de résultat tels que prévus dans le progra PSN (ex : création d'emploi).	
	A l'échelle de la stratégie du GAL :	
	 Nombre d'études réalisées Nombre d'investissement en faveu réalisés Nombre d'habitants concernés par 	
	<u>L'objectif prioritaire</u> « Accompagner la transi	tion énergétique du
Descriptif synthétique du contenu et objectifs prioritaires en lien avec la stratégie	territoire » répond aux enjeux suivants, identifiés dans le diagnostic : - Une forte dépendance à la voiture en termes de mobilité et des alternatives à développer - Une faible performance énergétique du bâti - Faible part des produits agricoles transformés localement - Un poids encore faible de l'agriculture biologique et des circuits courts - Développement d'une agriculture saine, locale et durable Les objectifs de la fiche-action 7 « Favoriser une mobilité durable » sont les suivants : - Assurer la transition vers des modes de mobilité respectueux de l'environnement - Développer des alternatives à la voiture pour les déplacements quotidiens	

	Effets attendus :	
	 Affirmation du développement durable en Gâtine Diminution de la consommation énergétique du territoire Développement du réseau de pistes cyclables 	
Types d'actions soutenues	 Extension et aménagement de pistes cyclables et vélos-routes/voies vertes favorisant notamment la mobilité quotidienne Développement du stationnement vélo et services aux cyclistes s'inscrivant dans une démarche de report modal Aménagement de pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité favorisant l'intermodalité 	
Bénéficiaires éligibles	Collectivités publiques et leurs groupements	
Conditions d'éligibilité	Sans objet	
Coûts éligibles	Hormis les coûts précisés dans la rubrique « inéligibilités », sont éligibles tous les coûts dans le respect de la réglementation européenne, nationale et régionale.	
Inéligibilités	- Les SCI, - les particuliers (personnes physiques sans SIRET et agissant à titre personnel et privé en dehors de toute activité professionnelle), - les agriculteurs dans le cadre de leur seule activité agricole Coûts inéligibles - Les dépenses d'auto-construction et les contributions en nature	
Eligibilité temporelle des dépenses	1 ^{er} janvier 2021 Les dépenses présentées doivent respecter la règlementation européenne et nationale des aides d'Etat. Tout commencement d'exécution avant le dépôt de la demande d'aide est susceptible de rendre tout ou partie du projet inéligible	
Lignes de partage avec les autres dispositifs	Le GAL ne pourra pas mobiliser son enveloppe LEADER et FEDER OS5 pour des typologies d'actions éligibles à d'autres dispositifs du Plan Stratégique Régional, du FEAMPA (hors OS 3.1), ou du programme régional FEDER-FSE+ (hors OS5).	
Principes/Modalités de sélection	Les modalités et principes de sélection seront définis par le GAL selon les conditions prévues dans son règlement intérieur	
Fonctionnement du dispositif	AAP	
Taux max. d'aide publique	100 % dans la limite des règles nationales et européennes	
Taux d'aide	FEDER : jusqu'à 100% dans la limite des dispositions règlementaires européennes et nationales	

Type de soutien	Subvention	
Planchers	Double plancher de 25 000 € de dépenses éligibles sur l'opération présentée et de 15 000 € d'aide FEDER prévisionnelle après instruction de la demande d'aide. Les montants planchers s'appliquent uniquement à l'instruction de la demande d'aide.	
Plafonds (facultatif)	Sans objet	
Modalités de versement	Avances, acomptes et soldes selon les règles imposées par chaque fonds	
Recours à des OCS	Selon la règlementation en cours du programme FEDER	
Règlementation aides d'Etat	La règlementation des aides d'Etat est applicable en fonction des projets	
Eligibilité géographique	Voir les critère d'éligibilité du FEDER	
Contribution à la mise en œuvre des ambitions de la feuille de route régionale NéoTerra dédiée à la transition écologique et énergétique	Ambition 4 : Développer des mobilités propres pour tous	